

AFFAIRE N° 17. - Autorisation de réaliser en régie communale le bloc vestiaire-douche de CHATEAU MORANGE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 2 MAI 1972, la Municipalité de SAINT.DENIS avait lancé une consultation d'entreprises pour permettre la réalisation d'un bloc vestiaire-douche à la Maison de Jeunes et de la Culture de CHATEAU MORANGE.

Les prix ressortis de cette consultation ayant été de beaucoup supérieurs au crédit dont nous disposons, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à réaliser cette opération en régie communale.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-44 - crédits reportés.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Eric BOYER. - Ces travaux sont urgents. C'est vraiment une nécessité.

Le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 22 septembre 1972.
Le Secrétaire Général
signé: J. J. Saline
son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Leroy